

SYNEP - EXPRESS

Lettre d'information n°45
2022 Semaine 33

Quand la finance et le droit s'invitent à l'école!

Depuis 2016, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a signé une convention avec la Banque de France qui a pour objectif de développer des actions pédagogiques visant à améliorer les connaissances pratiques des élèves sur des sujets financiers : mieux gérer son budget et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté... C'est ainsi qu'est né le « passeport Educfi ». Présenté comme une cause nationale, il s'adresse prioritairement aux élèves de 4ème. Chaque collège doit inscrire au moins l'équivalent de deux classes au projet. Le bulletin officiel précise que l'Educfi ne repose sur aucune discipline mais offre aux élèves la possibilité de développer des compétences transversales présentes dans chaque domaine du socle commun. Par exemple en mathématiques, les élèves peuvent formaliser un budget sur tableur, comparer des coûts d'emprunt... En français, les élèves peuvent aussi travailler le lexique financier à travers des textes littéraires.

Visiblement satisfait de ce projet, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose dès la rentrée 2022 un module nommé « passeport EducDroit » qui concernera des classes de 3ème à titre expérimental dans 5 académies (non communiquées à ce jour) et sera généralisé en 2023 si l'expérimentation s'avère concluante. Ce module jouera le rôle d'une initiation au monde de la justice en proposant des interventions de professionnels de la justice et au moins une visite de terrain dans un lieu de justice.

Le SYNEP CFE-CGC admet que ce passeport Educfi est plus que jamais adapté à notre société actuelle dans laquelle l'inflation pousse les Français à compter le moindre sou et à se demander comment ils vont parvenir pour bon nombre à boucler leur fin de mois.



Néanmoins, puisqu'il est question de transversalité, le SYNEP CFE-CGC propose à Monsieur NDIAYE de fournir des documents liés au budget de l'Éducation Nationale afin que les élèves préviennent au mieux l'arnaque financière! Et peut-être qu'en mathématiques, les élèves pourraient apprendre à gérer leur endettement en s'appuyant sur une fiche de paie d'un professeur débutant!

Quant au nouveau module, les élèves pourront ainsi apprendre qu'asperger un ministre de crème chantilly peut conduire au tribunal et entrainer 3 ans d'emprisonnement.

Sylvie TUROWSKI

rumentat

Prévoyance - Personnels enseignants et de documentation, rémunérés par l'État exerçant dans les établissements d'enseignement privés liés à l'État par contrat et dépendants des ministères chargés de l'éducation et de l'agriculture.

Suite à l'avenant n°2022-1 du 21 avril 2022 révisant les taux et la répartition des contributions, notre représentant vient de nous faire parvenir la ventilation de la cotisation globale, à partir du 1^{er} juillet 2022 :

Garantie	Contribution Etablissement	Prélèvement participant
Incapacité		0,20%
Invalidité	0,67%	
Décès et IAD	0,38%	
CSG/CRDS		0,10%
TOTAL	1,05%	0,30%

1/2

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS Tél. : 01 55 30 13 19 Courriel : synep@synep.org Directrice de publication : Nadia DALY - Comité de rédaction : Evelyne CIMA et Sylvie TUROWSKI

Site: https://www.synep.org/ Bulletin d'adhésion: https://www.synep.org/bulletin adhesion.pdf



SYNEP - EXPRESS

Lettre d'information n°45 2022 Semaine 33

Billet d'humeur d'Evelyne du 14 août 2022

Personnels de l'Éducation Nationale : à la rentrée, votre ministre devrait s'occuper de vous !

C'est bientôt la rentrée scolaire et, si des profs ont la peur qui commence déjà à leur titiller les boyaux à propos de certaines de leurs très prochaines relations avec les élèves, leurs parents et l'Administration, le ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Pap Ndiaye, a écrit une « circulaire de rentrée ». Cette circulaire fourmille de « doit » et « doivent » ; j'en ai compté 31 sur les 7 pages publiées! Le tout est de savoir qui « doit » et sous quelles conditions et contraintes.

Dans certains paragraphes il n'y a aucune ambiguïté. Par exemple :

« (…) la pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière. Ainsi les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France (…) ».

lci, les choses sont claires ; dès la rentrée les 30 minutes seront généralisées dans toutes les écoles.

Dans d'autres paragraphes, ceux concernant entre autres les problèmes de discipline, les écrits sont malheureusement moins nets :

« Aucune atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République ne sera acceptée. Nos personnels doivent être assurés qu'ils seront soutenus et protégés par l'institution face à toutes les tentatives d'intimidation ou de menaces. Les atteintes à la laïcité feront l'objet d'une communication nationale désormais mensuelle. Dans les académies où ces faits sont plus nombreux, les équipes valeurs de la République seront renforcées et départementalisées. ».

Et alors ? Là, ce soutien et cette protection des personnels seront-ils réels... ou dans la continuité de ce qu'il se passe à l'Éducation Nationale, depuis des années ? Afin qu'il soit aussi clair que pour l'éducation physique et sportive, j'aurais préféré qu'à la place de « Nos personnels doivent être assurés qu'ils seront soutenus et protégés par l'institution... » le ministre ait écrit par exemple et simplement : « Nos personnels seront soutenus et protégés par l'institution... ». Mais peut-être qu'alors, il se serait un peu trop avancé!

Dans le cas présent, je crains donc que les personnels ne soient pas plus rassurés que lors des rentrées précédentes.

2/2